

Conditions Générales de vente

Sommaire

Conditions générales de vente spécifiques aux cessions publiques :	Page 2
1) - Champ d'application	Page 2
2) - Organisatrice « Les balades de Lolo »	Page 2
3) - Nos balades jeux de piste	Page 2
4) - Conditions de participations	Page 3
5) - Prix	Page 3
6) - Rabais et ristournes	Page 3
7) - Escompte	Page 3
8) - Modalités de paiement	Page 3
9) – Facture	Page 4
10) - Disponibilité des balades	Page 4
11) - Retard de paiement	Page 4
11.1) Annulation	Page 4
11.2) Remboursement	Page 5
12) - Gestion des données personnelles	Page 5
13) – Conformité	Page 5
14) – Handicap	Page 5
15) – Horaires	Page 5
16) - Reportage photographique – tournage de film ou reportage	Page 5
17) - Délai de rétractation	Page 5
18) - Litiges et responsabilités	Page 5
19) - Attributions et compétences	Page 6
20) - Droits de propriété littéraire et artistique	Page 6
21) - Droits à l'image	Page 6
Conditions générales de vente spécifiques aux cessions privatisées :	Page 7
1) - Balade privatisée	Page 7
2) - Demande de devis	Page 7
3) - Le paiement	Page 7
4) - Modification	Page 8
5) - Annulation	Page 7/8
5.1) Annulation totale	Page 7/8
5.2) Annulation partielle	Page 8
5.3) L'annulation du fait de l'Organisatrice	Page 8
Service de Médiation	Page 9

Conditions générales de vente spécifiques

Aux cessions publiques

1) Champ d'application

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent sans restriction ni réserve à tout achat de service proposé par les balades de lolo au client sur son site internet. Elles détaillent les droits et obligations de :

- La société Les balades de Lolo : Organisatrice de balade jeu de piste à Saint-Jean-de-Luz – **Entreprise Individuelle**
- Et de son client : Toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier, pour son propre compte ou au profit de tiers, des prestations proposées et prestations organisées par **Les balades de Lolo** dans le cadre de la vente des services suivants :

Balade policière enfant « Le Voleur de musique » : 10€ par enfant

Balade découverte « Au rythme des vagues » : 25€ par personne

Balade orientation « The Big Donibane » : 30€ par personne

Balade enquête « Qui a tué Elaïa Verte ? » : 35€ par personne

Balade réflexion « Il faut sauver le Thon » : 35€ par personne

Toute prestation accomplie par la société **Les balades de Lolo** implique donc l'adhésion sans réserve de l'**acheteur** aux présentes conditions générales de vente.

Ces conditions prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par la société **Les balades de Lolo**.

La société **Les balades de Lolo** se réserve le droit de pouvoir modifier ses conditions générales de vente. Dans ce cas, les conditions applicables seront les conditions en vigueur à la date de la réservation ou à la date de la signature du devis.

2) Organisatrice « Les balades de Lolo »

La micro-entreprise **Les balades de Lolo**, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bayonne, sous le numéro SIREN 912 670 296 et dont le siège social est situé 7 rue Anderemarienea rez-de-chaussée – 64500 SAINT JEAN DE LUZ – France, organise, durant sa période d'ouverture, des Balades jeux de piste permettant de découvrir Saint-Jean-de-Luz de manière ludique et hors des sentiers battus.

3) Nos balades jeux de piste

Le jour de l'organisation de la prestation, le Participant doit se rendre sur le lieu de départ « Place Louis XIV à Saint-Jean-de-Luz » et à l'heure indiqués sur son billet ou son devis selon le créneau horaire sélectionné par le participant. Les retards doivent être signalés afin de ne pas pénaliser les autres participants.

Sur le lieu de départ, les participants sont accueillis par Lolo qui leur présentera le jeu, qui les répartira en équipe et leur remettra le matériel de jeu (roadbook, cartes, stylo, et autres accessoires nécessaires au bon déroulement du jeu selon la balade choisie).

Le jeu peut ensuite démarrer. Les équipes devront cheminer sur un parcours précis avec des lieux d'étapes et ordre à respecter afin de ne pas croiser les autres équipes et pouvoir résoudre le jeu sans interférence des autres participants. Nos balades n'ont pas vocation à être des visites guidées. Pour autant, sur chaque étape, votre roadbook présente un « Point Culture » afin d'apprendre sur les lieux traversés.

A l'arrivée, le Participant doit remettre son roadbook pour correction. Un classement des équipes est réalisé selon les points obtenus de chaque équipe, puis l'annonce du vainqueur avec la remise de prix.

4) Conditions de Participation

Les balades jeux de piste **Les balades de Lolo** sont ouvertes à toute personne physique âgée de plus de 18 ans. Concernant les personnes mineures, les balades leurs sont ouvertes sous la responsabilité du représentant ou du tuteur légal. Les balades sont également accessibles selon un âge prédéfini en fonction de la durée et de la complexité du jeu.

5) Prix

Les prix des balades jeux de piste vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes en raison de la TVA non applicable, art. 293 B du CGI.

La société **Les balade de Lolo** s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les balades commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

6) Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société **Les balades de Lolo** serait amenée à octroyer compte tenu de la demande ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

7) Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

8) Modalités de paiement

Le participant souhaitant s'inscrire à une balade peut le faire en ligne sur le site internet www.lesbaladesdelolo.fr.

Le client choisi une balade qu'il met dans son panier

Balade qu'il pourra modifier ou supprimer avant de valider sa commande et accepter les présentes conditions générales de vente.

Il rentrera ensuite ses coordonnées ou se connectera à son espace client.

Après validation des informations, la commande sera considérée comme définitive et exigera paiement de la part du client selon les modalités prévues. Le paiement en ligne se fait par l'intermédiaire d'une plateforme de paiement sécurisé. Dès le paiement validé, un mail de confirmation comportant son billet sera envoyé à l'adresse email renseignée par le Demandeur lors de la réservation.

Dans le cadre de notre démarche éco-responsable pour un tourisme durable, Le billet devra être montré à Lolo au départ, et dans la mesure du possible, ne pas être imprimé afin de préserver notre environnement.

Le règlement peut se faire :

- soit par carte bancaire ; sur notre site web ou auprès de L'Office de Tourisme de Saint-Jean-de-Luz
- soit par chèque ; auprès des Offices de Tourisme Pays Basque
- soit par espèce ; auprès des Offices de Tourisme Pays Basque

Les inscriptions pour une balade peuvent s'effectuer seules ou en équipe. Les équipes sont constituées sur le lieu de départ de l'évènement. Dans le cas où le Participant se présente sur le lieu de départ seul, il pourra être associé

à d'autres Participants pour composer une équipe. Pour toute demande particulière, contacter nous par mail à contact@lesbaladesdelolo.fr, ou par téléphone au 07.52.06.31.97.

9) Facture

Lors d'une réservation par le demandeur, via le site web www.lesbaladesdelolo.fr, il recevra par mail une facture soldée sous format PDF.

Lors d'une réservation en bureau d'Office de Tourisme du Pays Basque, le demandeur se verra recevoir un reçu de paiement sur place.

10) Disponibilité des balades

Le Demandeur est informé en temps réel du nombre de places disponibles au moment de la réservation. Ce nombre de places étant limité, **Les balades de Lolo** ne peut s'engager à satisfaire le Demandeur dans la mesure des disponibilités. Dans le cas où la session souhaitée par le Demandeur serait complète, le Demandeur devra choisir une autre session.

11) Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total de la balade 48h avant le départ, **Les balades de Lolo** se réserve le droit d'annuler votre participation à la balade.

11.1) Annulation

L'annulation du fait d'un participant, pour une balade sur une session publique, entraînera l'application du barème suivant :

- Moins de 48h avant le départ et après : Aucun remboursement ne pourra lui être accordé

L'annulation du fait d'un participant, pour une balade sur une session privée, entraînera l'application du barème suivant :

- entre 45 et 21 jours avant le départ il sera retenu : 25%
- entre 30 et 21 jours : 50%
- entre 20 et 10 jours : 70%
- Moins de 10 jours ou non-présentation au lieu de départ ou lieu du séjour : 100% du montant total.

Toute annulation doit être confirmée par écrit (lettre recommandée avec accusé de réception, télégramme, télécopie...), la date de réception déterminant la date de l'annulation.

L'annulation du fait de l'Organisatrice peut être faite en raison d'un cas de force majeure tels que guerre, fait du Prince, catastrophe naturelle, incendie, inondation, grèves sans préavis ou tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil, indépendant de la volonté de **Les balades de Lolo** et faisant obstacle à la réalisation de la balade.

La balade sera alors annulée ou reportée sans que le participant ne puisse arguer d'un quelconque préjudice. L'Organisateur s'efforcera de prévenir le Demandeur avant le départ du jeu par mail ou par téléphone si un numéro valide lui a été communiqué. Le Demandeur accepte que **Les balades de Lolo** puisse utiliser les coordonnées saisies lors de la réservation pour le tenir informé.

L'annulation du fait de l'organisatrice entraînera le remboursement total dans un délai de 15 jours ouvrés par virement bancaire.

11.2) Remboursement

Toute prestation interrompue, abrégée ou non consommée par le Participant de son fait et pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. Aucun remboursement ne pourra avoir lieu en cas de perte du billet ou de non présentation du billet le jour de la prestation. Tout retard ou non présentation est considéré comme un désistement et ne donne lieu à aucun remboursement.

12) Gestion des données personnelles

L'Organisatrice **Les balades de Lolo** s'engage à conserver vos données personnelles pour son compte et ne pas les communiquer. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données le concernant. Ce droit peut s'exercer en ligne en adressant un email à contact@lesbaladesdelolo.fr.

13) Conformité

Il appartient au Demandeur et au Participant de s'assurer que les informations figurant sur le billet correspondent bien à sa commande. Toute réclamation doit s'effectuer dans les 24 heures après réception du billet par email. Aucune réclamation ne sera acceptée après la prestation. Concernant la livraison du billet par mail, il appartient au Demandeur de s'assurer de la bonne réception dudit mail et de prévenir **Les balades de Lolo** dans le cas contraire. La responsabilité de **Les balades de Lolo** ne pourra être engagée si le Demandeur ne peut profiter de sa Prestation sans que **Les balades de Lolo** ait été informé au préalable que le Demandeur n'ait rien reçu.

14) Handicap

Le Demandeur et le Participant préciseront à l'Organisatrice les nécessités pratiques selon le handicap dans les 24 heures après la réservation. Dans le cas où l'accès au jeu ne serait pas possible par manque d'infrastructure lié au parcours, la responsabilité de **Les balades de Lolo** ne serait être engagée.

15) Horaires

Il est impératif de respecter l'horaire de rendez-vous indiqué sur votre confirmation reçu par mail, conformément au choix du créneau horaire réalisé lors de la réservation et paiement.

En cas de retard, le Participant peut se voir refuser l'accès à la prestation.

16) Reportage photographique – tournage de film ou reportage

Avant tout tournage de film ou de reportage, le Participant doit au préalable demander l'autorisation écrite de filmer ou de faire des prises de vues sur les lieux de la prestation à l'Organisatrice. Dans le cas contraire, l'Organisatrice sera amenée à refuser l'accès à la prestation au photographe et/ou caméraman

17) Délai de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L.121-20 du Code de la consommation, l'acheteur qui achète un bien ou une prestation de service à distance à un professionnel, dispose d'un délai de 7 jours francs pour changer d'avis sur son achat, sans avoir à le justifier ou à payer des pénalités (hors frais éventuels de retour). Par ailleurs, le droit de rétractation n'existe pas pour les contrats portant sur des prestations de services d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs, qui sont fournies à une date ou selon une périodicité déterminée. A ce titre, les prestations de **Les Balades de Lolo** ne sont pas soumises à ce délai.

18) Litiges et responsabilités

Le Participant aux sessions publiques et privées ne devra faire preuve d'aucune violence physique. **Les Balades de Lolo** attendent des Participants un comportement fair-play.

Les balades de Lolo se déclare non responsable des accidents, de tout préjudice subi par le Participant lors de l'événement et de tout préjudice qu'il pourrait causer. La responsabilité individuelle de chaque Participant, et elle seule, est donc engagée. Durant la prestation, un numéro de téléphone est communiqué à chaque Participant dans le cas où celui-ci aurait besoin de contacter l'Organisatrice.

Les balades de Lolo est propriétaire du matériel mis à disposition durant les balades jeux de piste. Le Participant s'engage à restituer le matériel en intégralité sur le lieu d'arrivée de la balade. Dans le cas contraire, l'Organisatrice pourra appliquer des frais de remplacement du matériel.

La participation aux balades jeux de piste **Les balades de Lolo** implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

19) Attributions et compétences

Les parties conviennent que le présent contrat est soumis au droit français.

En cas de litige, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable ou via le service de médiation compétent.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant toute juridiction compétente, la juridiction territorialement compétente étant celle dont relève l'entreprise en raison de sa domiciliation.

20) Droits de propriété littéraire et artistique

Les marques, noms de domaines, produits, logiciels, images, vidéos, textes ou plus généralement toute information objet de droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété exclusive de **Les balades de Lolo**. Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers des présentes CGV. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces biens pour quelque motif que ce soit est strictement interdite et engagera des poursuites judiciaires.

21) Droits à l'image

Toutes les personnes participant aux balades jeux de piste **Les balades de Lolo** acceptent implicitement de céder leurs droits à l'image dans le cadre de reportages, de prises de vue ou de films réalisés durant le jeu. Dans le cas où le participant ne souhaite pas céder son droit à l'image il devra en faire la demande explicite soit par mail à contact@lesbaladesdelolo.fr, soit par un écrit qu'il remettra lors du départ du jeu de piste.

Conditions générales de Ventes spécifiques

Aux cessions privatisées

1) Balade privatisée

Une session privatisée se définit comme un événement privé organisé à un jour, à un horaire et sur un scénario choisis par le Demandeur. Une session privatisée regroupe uniquement les Participants de l'évènement et n'intègre pas de Participants extérieurs.

2) Demande de devis

Le Demandeur souhaitant organiser une session privatisée doit demander un devis en contactant **les balades de Lolo** par mail à contact@lesbaladesdelolo.fr, ou par téléphone au 07.52.06.31.97. Sa demande sera ensuite prise en charge par le service commercial qui lui transmettra un devis.

3) Le paiement

Toute réservation ne sera confirmée que sur réception du devis signé, avec mention « bon pour accord ». Celui-ci doit être obligatoirement accompagné d'un acompte de 70% du prix total. Cet acompte doit nous parvenir 10 jours avant la date du départ.

Si le solde n'est pas parvenu 10 jours avant le départ, nous nous réservons le droit d'annuler la réservation sans indemnité.

Le paiement s'effectue soit par un paiement en ligne par carte bancaire, via une plateforme sécurisée, soit par virement bancaire.

Les balades de Lolo ne conserve pas les données relatives aux cartes bancaires du Demandeur à la suite du paiement en ligne.

4) Modification

Modification par l'organisateur

Nous nous réservons le droit de modifier le programme d'une balade pour des raisons de sécurité. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si, pour des raisons de force majeure, les balades devaient être annulés ou modifiés sur des éléments essentiels. L'organisateur s'efforcera de proposer au client une balade ou créneau horaire de remplacement et le client disposera alors d'un délai de 7 jours pour accepter le produit de remplacement ou mettre fin à sa réservation sans aucune charge pour lui.

Modification par le client

Toute modification du fait du client sur des éléments essentiels (changement de programme, de date, de destination, de nombre de participants...) sera considérée comme une annulation et entraînera les mêmes frais.

5) Annulation

5.1) Annulation totale

Sont considérées comme une annulation totale et donnant lieu à l'application des conditions d'annulations ci-après définies :

- Le changement de date de la prestation, le défaut de paiement dans les délais contractuels.

En cas de non- respect de l'échéance de paiement, l'Organisateur aura la faculté d'exiger du Demandeur le paiement immédiat de la prestation. Le règlement du Demandeur devant parvenir à l'Organisateur dans les 8 jours courant à compter de la date de la demande écrite de l'Organisateur.

A défaut de règlement dans ce délai, la prestation sera considérée comme définitivement annulée aux torts exclusifs du Demandeur.

L'annulation du fait du demandeur, pour une balade sur une session privée, entraînera l'application du barème suivant :

- entre 45 et 21 jours avant le départ il sera retenu : 25%
- entre 30 et 21 jours : 50%
- entre 20 et 10 jours : 70%
- Moins de 10 jours ou non-présentation au lieu de départ ou lieu du séjour : 100% du montant total.

Toute annulation doit être confirmée par écrit (lettre recommandée avec accusé de réception, télégramme, télécopie...), la date de réception déterminant la date de l'annulation.

En cas d'annulation du Demandeur, le Demandeur s'engage à avertir l'Organisateur dès que possible. Les réservations peuvent être annulées sans frais jusqu'à 30 jours avant la date de la prestation.

5.2) Annulation partielle

Une annulation partielle correspond à une réduction du montant du contrat quelle qu'en soit la cause (diminution du nombre participants et/ou des prestations commandées).

En cas d'annulation partielle, les frais d'annulation encourus par le Demandeur sont les suivants :

- Le Demandeur s'engage à avertir **Les balades de Lolo** dès que possible.
- Les annulations partielles peuvent être effectuées sans frais jusqu'à 20 jours avant la date de la prestation.
- Après cette date des frais d'annulation s'appliquent selon le barème suivant :
 - Entre 19 et 15 jours avant la date de la prestation, 30% des montants annulés seront facturés
 - Entre 14 et 9 jours avant la date de la prestation, 70% des montants annulés seront facturés
 - Moins de 8 jours (calendaires) la date de la prestation, 100% des montants annulés seront facturés.

5.3) L'annulation du fait de l'Organisatrice

L'annulation peut être faite en raison d'un cas de force majeure tels que guerre, fait du Prince, catastrophe naturelle, incendie, inondation, grèves sans préavis ou tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil, indépendant de la volonté de **Les balades de Lolo** et faisant obstacle à la réalisation de la balade.

La balade sera alors annulée ou reportée sans que le participant ne puisse arguer d'un quelconque préjudice. L'Organisateur s'efforcera de prévenir le Demandeur avant le départ du jeu par mail ou par téléphone si un numéro valide lui a été communiqué. Le Demandeur accepte que **Les balades de Lolo** puisse utiliser les coordonnées saisies lors de la réservation pour le tenir informé.

L'annulation du fait de l'organisatrice entraînera le remboursement total dans un délai de 15 jours ouvrés par virement bancaire.